

Spécial MUTATIONS

Comme chaque fin d'année, la campagne de mutation va être l'objet de préoccupations de nombreux agents.

Doivent déposer **obligatoirement** une demande dans le cadre du mouvement national :

- Les agents désirant changer de **département, RAN et/ou Mission-structure** ;
- Tous les agents classés « excellents » à l'issue des CAPL de liste d'aptitude de C en B et B en A ;
- Les agents affectés ALD-DEPT ou ALD -RAN ;
- Les stagiaires « École » pour leur affectation à l'issue de la scolarité.

Ouverture d'AGORA Vœux : 21 Décembre 2017

Fin de campagne : 24 Janvier 2018

Les Nouveautés 2018 :

- Au 1/9/2018, le nombre de RAN passe de 520 à 486.
- Le délai de séjour entre deux mutations est porté à 2 ans sauf pour les demandes prioritaires.
- Au 1/9/2018, le recrutement « au choix » se substitue « au profil » avec délai de séjour de 3 ans.
- La création des CSRH et des SIA au 1/1/2019 :
Affectation nationale : DIR - RAN chef-lieu – Mission structure Direction.
L'affectation locale relève de la seule décision du DD ou DRFIP de la Direction siège (postes Direction, pas de CAPL)
- Pour être examinées, les demandes prioritaires devront parvenir à la DG , accompagnées des pièces justificatives, au plus tard le 12 mars pour les cadres C et B et le 26 avril pour les cadres A. Il en est de même pour les demandes d'annulation dont la recevabilité est de la compétence du Président de la CAPN .
- Pour 2018, les agents non mutés au projet ne verront pas leurs demandes examinées dans le cadre des suites (pas de cascade).
Seules les situations individuelles difficiles et justifiées pourront être évoquées.

Le calendrier des CAPN n'est pas connu à ce jour.

Afin de répondre à toutes vos questions, nous serons présents :

- ▶ Le mardi 9 janvier 2018 à 14H au CFP de Montluçon
- ▶ Le mardi 16 janvier 2018 à 14H au CFP de Cusset
- ▶ Le jeudi 18 janvier 2018 à 10H à la DDFiP
- ▶ Le jeudi 18 janvier 2018 à 14H au CFP de Yzeure

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone . Nous sommes à votre disposition.

N'oubliez pas de nous adresser une copie de votre 75T et des justificatifs éventuels afin que nous puissions suivre vos dossiers en CAPN.